

**Ville d'Herblay**  
**Val d'Oise**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**QUESTION N°107**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 – AFFAIRES CULTURELLES**

Obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 et son décret d'application NOR : INTB1603561D n° 2016-841 du 24 juin 2016 ont voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Avant d'exposer les quelques éléments de réflexion qui sous-tendent la préparation du budget primitif 2017, il doit être rappelé qu'un tel débat ne peut s'articuler qu'autour des intentions générales et des grandes lignes du futur budget.

Le budget annexe des affaires culturelles a été créé en 2012 pour répondre à la législation fiscale (TVA) et comprend les activités du théâtre Roger Barat et de l'espace André Malraux. N'y figurent que les dépenses et recettes de fonctionnement, à l'exception des dépenses de personnel.

L'année 2016 a été marquée par le développement des activités de l'espace André Malraux. Pour l'année 2017, le budget destiné aux activités du théâtre Roger Barat et de l'Espace André Malraux, à l'entretien, les réparations et les dépenses courantes sont estimée à 642 000 €.

Telles sont les orientations qui guident le travail d'élaboration du budget 2017

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.